



**COLLER**

**PHOTO**

**ICI**

## Fiche d'inscription

N° de badge : | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ |

Nouvelle inscription

Renouvellement

Prénom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_ / \_\_ / \_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code Postal : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

### CADRE RESERVÉ AU CLUB

Cotisation :  150€  110€  25€

Chèque(s)

Espèces Virement / ANCV

Nouveau badge 10€ :  Non  Oui

Validation  
le \_\_ / \_\_ / \_\_

Total à régler : €

€

€

€

Si chèques sur 3 mois maximum :

1<sup>er</sup> : le \_\_ / \_\_ / \_\_ N° \_\_\_\_\_

2<sup>ème</sup> : le \_\_ / \_\_ / \_\_ N° \_\_\_\_\_

3<sup>ème</sup> : le \_\_ / \_\_ / \_\_ N° \_\_\_\_\_

### TARIFS

**150 euros** : Inscription annuelle + **10 euros** pour le badge

**110 euros** : Inscription pour 6 mois + **10 euros** pour le badge

**10 euros** : Badge d'accès perdu ou endommagé

Possibilité d'abonnement à la semaine pour les vacances ( merci de nous contacter )

### PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT LE JOUR DE L'INSCRIPTION

- Fiche d'inscription complétée et signée
- 1 photo d'identité ou photocopie de pièce d'identité
- Paiement (chèque à l'ordre de FFM Ambertois, espèces)
- Présentation du badge d'accès (pour les renouvellements)
- Certificat médical de moins de 6 mois ou inclure le document de non-contre-indication à la pratique de la musculation joint au dossier d'inscription.
- Autorisation parental pour les mineurs de 16 à 18 ans

### INFORMATION OBLIGATOIRE CONCERNANT L'ASSURANCE

Le Club a souscrit, auprès d'un assureur privé, un contrat d'assurance « responsabilité civile ».

Nous vous conseillons de vous informer auprès de votre assurance pour connaître vos garanties en cas d'accident dans la pratique d'un sport au sein d'une association.

L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur (en page 2) et s'engage à l'appliquer. L'adhérent accepte que le club utilise des clichés pouvant inclure son image pour sa communication et sa publicité.

## **REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION « FORCE FITNESS MUSCULATION AMBERTOIS »**

**Le respect des lieux, le maintien en état des installations et équipements ainsi que la propreté est l'affaire de tous. Tous dysfonctionnements et suggestions doivent être signalés aux membres du bureau de l'association.**

### **Article 1 : Objet :**

Ce règlement a pour but de conserver les installations mises à dispositions des usagers autorisés, en bon état et de maintenir la sécurité et l'ordre à l'intérieur du lieu, pour une pratique dans les meilleures conditions possibles.  
Toute personne entrant dans l'enceinte de la salle de musculation accepte de se conformer à ce règlement intérieur.

### **Article 2 : Accès**

L'accès à la salle de musculation est exclusivement réservé aux personnes inscrites et à jour de leur cotisation.  
Lors de l'inscription, un badge électronique sera délivré. En cas de perte ou de vol de ce badge, l'usager devra impérativement le signaler aux membres du bureau et s'acquitter de la somme de 10 euros afin d'en obtenir un nouveau.  
Ce badge est à usage personnel, de ce fait, tout adhérent le prêtant à autrui sera tenu pour responsable et sera pénalisé. De même, tout adhérent accompagné de visiteur exceptionnel non adhérent, devra en informer les membres du bureau.

### **Article 3 : Horaires**

La salle de musculation est ouverte du lundi au dimanche de 7h00 à 22h30 (avec un blocage de la porte d'accès à 22h00).  
Les usagers devront impérativement respecter ces horaires.

### **Article 4 : Cotisations et inscriptions**

La cotisation annuelle est fixée à 150 euros pour une période allant du jour de la date d'inscription plus 1 an et à 110 euros pour une période allant également de la date d'inscription + 6 mois, pour toutes nouvelles inscriptions ou réinscriptions.  
Son paiement pourra se faire en espèces, chèque ou virement bancaire.  
L'inscription se fera au vu d'un dossier complet comprenant un formulaire d'inscription dûment complété, une photo d'identité récente, un certificat médical datant de moins de 6 mois attestant de l'absence de contre-indication de la pratique de la musculation et du paiement de la cotisation.  
Aucun remboursement total ou partiel de la cotisation ne sera effectué et ce pour aucune raison .

### **Article 5 : Responsabilités**

L'accès à la salle est strictement interdit à toute personne non inscrite ou non autorisée par les membres du bureau.  
Pour des raisons de sécurité, aucune personne mineure n'est autorisée à pénétrer dans la salle, sauf pour les adhérents de 16 à 18 ans avec accord parental.  
Les usagers sont responsables des dégradations qu'ils peuvent occasionner à la salle ainsi qu'aux équipements mis à leur disposition. En cas de dégradations avérées, ils devront en assurer le remboursement ou la réparation.  
Ils devront informer les membres du bureau de tout problème de sécurité dont ils auraient connaissance, tant pour les locaux que pour le matériel mis à disposition.  
L'association décline toute responsabilité en cas de vol d'effets personnels (vêtements, montres, bijoux...) dans les vestiaires ou la salle. Aucun remboursement quel qu'il soit ne pourra lui être réclamé.  
**Elle se réserve le droit de refuser l'entrée de la salle à toute personne indésirable ou refusant de respecter le règlement.**

### **Article 6 : Sécurité et utilisation du matériel**

La mise en œuvre des appareils se fait **sous la responsabilité exclusive de l'usager**.  
Il doit en prendre soin, ranger après utilisation ( disques, barres ... ), éteindre les appareils électroniques en fin d'entraînement .  
L'emprunt du matériel est strictement interdit.  
Il est interdit de bloquer ou obstruer les issues de secours et les voies de circulation de la salle. Nul ne peut donner des leçons particulières sans autorisation.

### **Article 7 : Hygiène, propreté et respect des lieux**

Une tenue de sport est exigée, ainsi que le port de chaussures de sport en bon état de propreté et respecter la propreté de la salle . Afin d'éviter le contact des appareils avec la peau, il est obligatoire d'utiliser une serviette sur toutes les machines et tapis de sol.  
Il est interdit de fumer ou vapoter dans l'ensemble des installations, de consommer et de vendre des boissons alcoolisées, de faire entrer des animaux, d'entrer dans la salle en état d'ivresse et de tenue incorrecte.

**Le bureau se réserve le droit de modifier tout ou partie de ce règlement après en avoir informé les adhérents.**

**Je certifie avoir pris connaissance de ce règlement intérieur et m'engage à l'appliquer.**

Date et Signature précédées de la mention « Lu et Approuvé » \_\_\_\_\_